

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES
CANTON DE VERSAILLES -2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 27 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 27 mars à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, dûment convoqué, s'est réuni, à l'Espace Edouard Tarron, sous la présidence de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS.

Présents :

Pour les administrateurs élus : Mme Catherine Despierre (départ 19h45), Mme Chantal Lacauste, Mme Michèle Menez, M. Jean-Charles Orsini.

Pour les administrateurs nommés : Mme Michèle Cambron, M. Jean-Marc Chauveau, Mme Martine Desrues, Mme Marie-Anne Hameury.

Ont donné procuration :

M. Pascal Thévenot à Mme Magali Lamir
Mme Claude Hamel à Mme Michèle Menez
M. Lucien Legay à M. Jean-Charles Orsini
Mme Odile Novel à Mme Chantal Lacauste.

Délibération n°2018-09

OBJET : Budget primitif 2018

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L 123-8 par lequel les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux CCAS,

VU l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes, par lequel une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux,

Pour toute correspondance :

M. le Maire | Mairie | 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78146 Velizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 58 50 40

Courriel : relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

VU sa délibération n°2018-01 du 6 mars 2018 relative au débat d'orientation budgétaire,

ENTENDU l'exposé de Mme Magali Lamir, Vice-Présidente du CCAS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- 925 823,91 euros pour la section de fonctionnement,
- 53 854,16 euros pour la section d'investissement,

Les budgets sont votés chapitre par chapitre

Vote de la section de fonctionnement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
011	Charges à caractère général	323 620,00 €
012	Frais de personnel et charges assimilées	408 120,00 €
65	Autres charges de gestion courante	180 700,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 788,91 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 095,00 €
TOTAL	En dépenses de fonctionnement	925 823,91 €

Vote de la section de fonctionnement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	146 750,00 €
74	Dotations et participation	745 000,00 €
77	Produits exceptionnels	601,00 €
042	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	20 000,00 €
R002	Solde d'exécution positif reporté	13 472,91 €
TOTAL	En recette de fonctionnement	925 823,91 €

Vote de la section d'investissement : dépenses

Chapitres	Objet	Montants
20	Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	4 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €
020	Dépenses imprévues	2 854,16 €
040	Excédents de fonctionnement capitalisés	20 000,00 €
TOTAL	En dépenses d'investissement	53 854,16 €

Vote de la section de d'investissement : recettes

Chapitres	Objet	Montants
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 317,00 €
27	Autres immobilisations financières	15 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 095,00 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	25 442,16 €
TOTAL	En recette d'investissement	53 854,16 €

Montant des subventions accordées aux associations suivantes, considérant que les administrateurs membres des associations concernées n'ont pas pris part au vote :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	15050 €
APF	1000 €
ASP Yvelines	600 €
Les ailes de Vélizy	1000 €
Les restaurants du cœur	600 €
RPA Madeleine Wagner (Arpavie)	2000 €
Secours catholique	1000 €
Secours catholique Epicerie	7500 €
Secours populaire Yvelines	350 €
Union Nationale des amis et familles des malades mentaux	1000 €

Fait et délibéré à Vélizy-Villacoublay, le 27 mars 2018.

Certifiée exécutoire la présente
délibération transmise au Préfet
du Département des Yvelines le 12/4/2018
affichée le 12/4/2018

La Vice-Présidente
Magali Lamir



Pour extrait conforme,

Pour le Président
Par déléation
La Vice-Présidente
Magali Lamir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

12/4/2018